

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 15 - Vendredi 17 avril 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Patrice Hirt, rue Beauregard 8, 2520 La Neuveville.

Propriétaires fonciers : M. Holzmanno Hirt, Längackerstrasse 14, 4513 Langendorf.

Mme Noémie Hirt, Obergasse 25, 2502 Bienne.

M et Mme Jacques et Dominique Wenger, rue des Mornets 52, 2520 La Neuveville.

Projet : Pose d'un store en tissu en façade ouest au 1er étage du bâtiment existant, à la rue Beauregard 8, sur la parcelle no 352, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 avril 2015 au 11 mai 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 avril 2015

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Gilles Frôté, chemin des Côtes Bugnot 13, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Pierre Sägger, rue de la Chapelle 27, 2034 Pesoux.

Projet : Agrandissement du bâtiment pour la construction de 3 chambres, une salle de bain et un dressing, au chemin des Côtes Bugnot 13, sur la parcelle no 1573, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Fondations : existantes. Construction portante : Parois : maçonnerie; Plafonds : dalle bois. Façades : maçonnerie et construction bois; Couleur : gris. Toit : Forme : toit plat; Matériel : gravier naturel.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 avril 2015 au 11 mai 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 avril 2015

Services techniques de La Neuveville

TOUR DE ROMANDIE 2015

Le Tour de Romandie nous fait l'honneur d'effectuer, comme en 2012, le départ de sa quatrième étape 2015. Pour accueillir cette manifestation, la Municipalité aura besoin de beaucoup de place. Elle compte, dès lors, sur l'aide et la compréhension de chacune et chacun. En effet :

- La Place de la Gare sera entièrement interdite au parcage du jeudi 30 avril 2015 à 18h00, jusqu'au vendredi 1er mai 2015 à 17h00.

- La Place du Marché sera, quant à elle, entièrement interdite au parcage du jeudi 30 avril 2015 à 13h30 au vendredi 1er mai 2015 à 17h00.

- La Place de la Liberté sera entièrement interdite au parcage du jeudi 30 avril 2015 à 18h00 au vendredi 1er mai 2015 à 17h00. Des festivités pour les enfants sont prévues sur cette place.

Nous vous prions donc de bien vouloir stationner vos véhicules sur les places de parc du Pré-de-la-Tour, ainsi qu'au chemin des Vergers, par exemple.

Le vendredi 1er mai 2015, entre 08h30 et 15h00, toute circulation sera interdite à l'avenue des Collonges, sur les places de la Gare, du Marché et de la Liberté, à la rue de la Gare, ainsi qu'à la rue du Port.

Nous vous rappelons que le Tour de Romandie est un événement cycliste majeur, bénéficiant d'une audience suisse et internationale. Il représente un vecteur de promotion puissant pour notre cité et son tourisme.

Merci de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

PISCINE CHAUFFÉE DU LANDERON OUVERTURE SAMEDI 9 MAI 2015

**Prix indigène pour les habitants
de La Neuveville du 9 AU 11 mai**

**10% DE RABAIS POUR TOUS SUR LES
ABONNEMENTS DE SAISON (Avec photo)**

Toujours avec l'aquagym gratuit

Une idée de cadeau pour la fête des mères !



BOURGEOISIE DE LA NEUVEVILLE

Le Conseil de bourgeoisie de La Neuveville informe les bourgeois et bourgeois neuvevillois qu'il mettra en dépôt public, du 20 avril 2015 au 22 mai 2015:

- le règlement sur le financement spécial « entretien et transformation des immeubles Hôtel-de-Ville et Neuve-Métairie et/ou l'acquisition de biens immobiliers » de la Commune bourgeoise de La Neuveville.

Ce document sera déposé publiquement au Secrétariat de la commune bourgeoise pendant la période susmentionnée. Il sera possible de le consulter pendant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration ou sur rendez-vous (le dépôt à lieu au bureau des impôts de la commune municipale de La Neuveville).

Cet objet sera soumis au vote lors de l'Assemblée bourgeoise du samedi 27 juin 2015.

La Neuveville, le 10 avril 2015

LE CONSEIL BOURGEOIS

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

Désaffectation du secteur B4 au cimetière de La Neuveville

Conformément à l'article 22 du Règlement sur cimetière et les inhumations de la Commune municipale de La Neuveville, le Conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation des niches suivantes au 1er décembre 2015 :

Niches du secteur B4 portant les numéros :
29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47
48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66

Le délai de désaffectation de toutes ces niches est échu depuis plus de 35 voire 40 ans.

Toutes questions relatives à ces désaffectations sont à adresser à :

Administration du cimetière de La Neuveville, case postale 118, 2520 La Neuveville ou par téléphone au numéro 079 248 26 26.

Le Conseil municipal prie les proches des personnes incinérées de bien vouloir enlever les pierres cinéraires, plantes et autres objets qu'ils désirent conserver, jusqu'au 1er décembre 2015 au plus tard. Après cette date, toutes les niches seront désaffectées, les plaques cinéraires détruites et les petits jardins nettoyés.

2520 La Neuveville, le 20 février 2015

Le Conseil municipal

**Commune de La Neuveville**www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail**DATES DE TRAITEMENTS 2015
SULFATAGES PAR HÉLICOPTÈRE**

Nous vous communiquons les dates de traitements de la région de Ligerz (communes concernées : Ligerz, La Neuveville, Tuscherz-Alfermée, Twann) :

Vendredi 4 juin
Mercredi 17 juin
Mercredi 9 juillet
Jeudi 23 juillet
Mercredi 5 août

Responsable : Erich Teutsch
Tél. : 032 315 12 53 ou 079 240 96 14

Si la météo est défavorable le jour prévu, le traitement se fera le lendemain.

Vous pouvez toujours nous joindre au 027 329 14 15 pour de plus amples renseignements. Toutefois nous tenions à vous informer que vous pourrez dès fin avril, début mai, retrouver le programme de traitements sur notre site web : www.air-glaciers.ch.

Nous vous rappelons aussi que les dates que nous vous communiquons aujourd'hui sont planifiées pour une saison dite "normale". Toutefois, nous accueillerons ce que le "ciel" voudra bien nous offrir comme météo et selon l'état de la végétation, il se peut que ce programme soit "tout chamboulé" !

Merci pour votre compréhension

Avec nos cordiales salutations
AIR-GLACIERS SA

**AGENCE AVS REGIONALE
DE LA NEUVEVILLE**

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée le
Vendredi 24 avril 2015

Merci de votre compréhension.
La Préposée

**SYNDICAT DE COMMUNES
SERVICE DES EAUX TLN****Informations à tous les consommateurs
d'eau potable de La Neuveville**

Nous allons procéder au nettoyage périodique du réservoir suivant :

Réservoir du Gibet le 28 avril 2015

Il est probable que durant ce nettoyage votre eau devienne trouble ou brune. Cependant, cela n'a aucune influence sur la qualité de l'eau potable.

Nous vous conseillons dès lors, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle redevienne claire.

Le responsable du nettoyage des réservoirs est Monsieur Mario Sapuppo, chef d'exploitation, service des eaux TLN. Pour des questions / voir complications, veuillez le contacter au 032 752 10 88.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Ligerz, le 13 avril 2015

COMMUNE DU LANDERON**Syndicat intercommunal d'épuration
des eaux du Landeron, de Lignièrès,
de La Neuveville et de Nods (SIEL)**

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 133 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Il peut être consulté au bureau communal de chaque commune membre du syndicat concerné.

Séance du Conseil intercommunal du 24 mars 2015
- Intitulé de l'arrêté :

- Arrêté du Conseil intercommunal du SIEL relatif à la désignation de l'organe de contrôle de révision pour les comptes 2014 à 2016.

Echéance du délai référendaire pour cet arrêté:
mercredi 20 mai 2015

Publication dans la Feuille officielle le vendredi 10 avril 2015.

Syndicat intercommunal

Appel d'urgence

**Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants**

**Commune de Nods**Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch**RAMASSAGE DU PAPIER**

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les
1 et 2 mai 2015

**A cet effet, une benne sera déposée à
la déchèterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier DONT LES ANSES AURONT ETE PREALABLEMENT RETIREES, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**FSG NODS
CROSS DES JONQUILLES**

**le dimanche 19 avril 2015
au Stand de Tir à Nods**

1^{er} départ à 10h00 pour année 2011 et plus jeunes.

Puis plusieurs catégories jusqu'à l'année 2000.

Pas de catégorie "Adultes"

Inscription fr. 10.- au minimum 30 minutes
avant le début de la course

Possibilité de se restaurer sur place

Chaque participant reçoit une médaille et un prix

Plus d'infos

www.nods.ch > vie locale > les sociétés

**AUXILIAIRE POUR LA
DÉCHETTERIE COMMUNALE**

Après des années de bons et loyaux services en tant que gardien de la déchetterie lors des heures d'ouverture de cette dernière, Monsieur Claude Stauffer a quitté son poste à fin mars 2015. Pour le remplacer, nous sommes à la recherche d'une personne motivée, retraitée ou non. Cela représente en moyenne, environ 12 heures par mois.

Pour plus de renseignements, Monsieur Paul Stauffer, conseiller communal est à votre disposition au 079 529 33 05.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer par écrit auprès de l'administration communale.

Conseil communal



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

AVRIL
Samedi 18
Lundi 20

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMUNE DU LANDERON

Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, de La Neuveville et de Nods (SIEL)

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 133 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Il peut être consulté au bureau communal de chaque commune membre du syndicat concerné.

Séance du Conseil intercommunal du 24 mars 2015
- Intitulé de l'arrêté :

- Arrêté du Conseil intercommunal du SIEL relatif à la désignation de l'organe de contrôle de révision pour les comptes 2014 à 2016.

Echéance du délai référendaire pour cet arrêté:
mercredi 20 mai 2015

Publication dans la Feuille officielle le vendredi 10 avril 2015.

Syndicat intercommunal

Avis de construction

Requérants : Jacky et Josette Treuthardt, Vy d'Etra 22, 2022 Bevaix

Auteur du projet : Maison Elk, Olivier Heimann, architecte ETS, Rue des Ecoles 3, CP 37, 2855 Glovelier JU

Projet : Construction d'une maison familiale à usage de résidence principale avec couvert à voiture, cabanon de jardin et places de parc. Façades : crépis de couleur blanche; toit à 2 pans en tuiles béton de couleur anthracite sur RF 2562 du ban de Nods, Impasse des Lutins 11, 2518 Nods

Zone : « Pierre Grise Est »

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.04.2015
Administration communale

ANNONCE DE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de procéder à l'entretien sur la ligne à haute tension, le courant sera coupé dans tout le village le

Mercredi 29 avril 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex., pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant.

Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie.

Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Si vous possédez une installation destinée à injecter du courant sur le réseau (photovoltaïque, etc...) celle-ci se déconnectera automatiquement du réseau. Veuillez donc la contrôler **une fois le courant rétabli**.

Les heures d'interruption et de rétablissement sont indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale

Association du Stand de Tir La Neuveville – Nods Stand de tir Nods

PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2015

Tirs d'entraînement et tirs préalables :	Les jeudis, de 18 h à 20 h 30 dès le 26 mars. jusqu'au 23 octobre. Les samedis, de 13 h 30 à 16 h 30 dès le 29 mars. jusqu'au 22 octobre.
Tir obligatoire :	Samedi 6 juin de 14 h à 16 h. Jeudi 9 juillet de 18 h à 20 h. Samedi 29 août de 9 h 30 à 11 h 30
Tir au fromage :	Vendredi 17 avril de 13 h 30 à 18 h 30 Samedi 18 avril de 9 h à 18 h 30
Tir Botteron :	Samedi 13 juin de 16 h à 19 h
Finale de groupes AJBST :	Samedi 30 mai, de 8 h à 18 h
Tir ATVJB :	Samedi 5 septembre de 8 h à 18 h
Tir Dollinger :	Dimanche 13 septembre de 9 h à 17 h
Tir de la finale du district :	Samedi 10 octobre de 8 h à 12 h
Tir aux saucisses :	Samedi 11 octobre de 9 h à 18 h 30
Tir de clôture (populaire) :	Dimanche 18 octobre de 9 h à 11 h 30
Tir aux saucisses :	Samedi 31 octobre de 9 h à 16 h.

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers. Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et **après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoires doivent être munis d'une pièce d'identité**. Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue.

Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville, le président : Willy Sunier

PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 23 avril 2015
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation de la 2^e version du budget 2015 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation de la 2^e version du budget 2015 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Prise de position du Conseil communal
- Approbation de la 2^e version du budget 2015 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur pour la voirie

- Présentation du projet
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur pour la voirie

3. Approbation du Règlement communal concernant la taxe de séjour

- Présentation du Règlement
- Approbation du Règlement communal concernant la taxe de séjour

4. Approbation du Règlement concernant les pâturages communaux

- Présentation du Règlement
- Approbation du Règlement concernant les pâturages communaux
- Présentation à l'Assemblée communale de l'Ordonnance portant sur les tarifs des estivages et des corvées, de compétence du Conseil communal

5. Approbation du Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI)

- Présentation du Règlement
- Approbation du Règlement RPEI

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 20 mars 2015

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

OUVERTURE DE LA BERGERIE DU HAUT

L'ouverture de la Bergerie du haut est prévue les 2 et 3 mai 2015. Le gardiennage sera assuré par Mme Anick Rousselet.

Pour des renseignements éventuels, vous pouvez vous adresser à Raphaël Bourquin au 079 935 65 93.

L'administration communale

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS AVIS AUX CITOYENS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison du 1^{er} mai, la tournée du jeudi 30 avril sera avancée au mercredi 29 avril.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Un prélèvement d'échantillon d'eau, par le contrôleur des denrées alimentaires, a été effectué le 31 mars 2015 à la station de pompage de Lamboing. Le laboratoire cantonal du canton de Berne l'a analysé afin de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés de l'échantillon analysé sont conformes aux prescriptions.

L'administration communale



COURS PRATIQUE ET MATINAL DE CHANT

Animé par Jacques Chételat

Diesse, salle paroissiale
Samedi 2 mai de 9 h à 12 h

Prix de l'atelier : 20.- / Ouvert à tous

Inscriptions
079 665 18 92

gad.diesse@gmail.com

TRAVERSÉE DE DIESSE DÉBUT DES TRAVAUX

Avec l'arrivée des beaux jours est venu le temps des travaux liés à la réfection des routes cantonales du village de Diesse. Ceux-ci seront réalisés par étape de 2015 à 2017.

Comme le prévoit notre planning, nous allons entamer la première étape, soit la réfection de la route de Prêles jusqu'au centre du village, ce qui supposera des gênes dans le trafic automobile et pour les riverains.

Les travaux débiteront le lundi 20 avril 2015.

Il va sans dire que nous mettrons tout en œuvre, ainsi que l'entreprise mandatée pour ces travaux, pour limiter au maximum les désagréments. Il n'en demeure pas moins que la circulation routière sera très limitée.

D'avance, nous vous remercions de votre patience, ainsi que de votre compréhension et restons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez aisément qu'il s'agit là de travaux nécessaires et utiles.

L'administration communale

TRAVERSÉE DE DIESSE PIÉTONS ATTENTION !

Les travaux à la route de Prêles à Diesse vont débiter le 20 avril et dureront jusqu'au mois d'octobre. Nous prions tous les piétons utilisant ce tronçon, et particulièrement les écoliers, d'être très vigilants et de bien respecter les chemins piétonniers mis en place sur le chantier.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

TRAVERSÉE DE DIESSE ROUTE DE CHÂTILLON DÉVIATION POUR LE CAR POSTAL

Les travaux à la route de Prêles à Diesse vont débiter le 20 avril et dureront jusqu'au mois d'octobre. De ce fait, le car postal sera dévié par la route de Châtillon.

Nous prions les automobilistes qui empruntent ce tronçon d'être très vigilants.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch



LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT DE PRÊLES

Organise sa traditionnelle

FÊTE DU PRINTEMPS

Le samedi 9 mai 2015

Venez nombreux dès 10h00 à la Halle Polyvalente de Prêles

Un programme riche, varié et sympathique attend petits et grands

Fin des festivités : 15h00

Avis de construction

Requérant : M. Vincent Couchemann, Contre-Montet 12, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Vincent Couchemann, Prêles

Propriétaire foncier : M. Vincent Couchemann, Prêles

Projet : Rénovation du bâtiment existant et aménagements extérieurs, parcelle no 1070, Mamelon Vert 10, village de Diesse

Zone : H1

Dérogations : à l'art. 67 al. 2 OC et à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 avril au 17 mai 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 avril 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Sybille et Rudolf Tschäppät, Bannholz 4, 3416 Affoltern i.E.

Auteur du projet : Fullbau Suisse AG, Sunnsite 2, 3256 Seewil

Propriétaire foncier : Mme Sybille Tschäppät, Affoltern i.E.

Projet : Construction d'une maison familiale, parcelle no 2648, Mont Sujet 30, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 avril au 17 mai 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 avril 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Marc Waltisperger, Mont-Sujet 24, Prêles

Représenté par : M. N. Oechslis, Ch. des Peupliers 11, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers : Mme et M. B. et M. Waltisperger, Prêles

Projet : Construction d'un balcon en façade sud, modification des fenêtres existantes, parcelle 2040, Mont Sujet 22, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 avril au 17 mai 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 avril 2015

Secrétariat communal

Nouvelles de l'administration

Avis de droit sur la surveillance du fisc

La Direction des finances est chargée d'expliquer à la Commission des finances du Grand Conseil bernois comment elle exerce le devoir de surveillance de l'Intendance des impôts dont elle est investie. C'est ce qu'a décidé la Commission des finances, en sa qualité d'organe de surveillance parlementaire, sur la base de deux avis de droit établis en externe. L'objectif de ces expertises était de déterminer quelles autorités fédérales et cantonales exercent quelles compétences et responsabilités sur l'Intendance des impôts.

Lors de sa séance du 19 septembre dernier, la Commission des finances avait décidé de réaliser des études juridiques de la répartition des compétences et responsabilités en matière de mise en œuvre des législations fiscales fédérale et cantonale, afin de clarifier à quelles instances fédérales et cantonales elles incombent. Elle a confié l'établissement de ces avis de droit à deux experts externes, qui ont depuis rendu leurs conclusions.

Les avis de droit établissent, entre autres, les compétences en matière de surveillance et les fonctions de contrôle que les différents organes fédéraux et cantonaux doivent exercer sur le fisc. Selon eux, le Conseil-exécutif et la Direction des finances disposent de larges compétences en matière de surveillance et de direction opérationnelle et hiérarchique de l'Intendance des impôts. S'agissant du devoir de surveillance, c'est d'abord à la Direction des finances, ensuite seulement au Conseil-exécutif, de veiller à l'application correcte et uniforme des législations fiscales. La Direction des finances étant l'autorité hiérarchique de l'Intendance des impôts au

sein de l'administration centrale, c'est elle qui la dirige, conduit et surveille.

Le Grand Conseil exerce indirectement la haute surveillance de l'administration centrale. Cette haute surveillance est un contrôle politique de l'activité de l'Etat en termes de légalité, de régularité, d'opportunité, d'efficacité et de rentabilité. Elle porte sur toutes les activités de l'administration directement soumises à la surveillance des Directions et du Conseil-exécutif, ce qui inclut celles de l'Intendance des impôts. La haute surveillance dont est investi le Grand Conseil est en premier lieu exercée par ses commissions de surveillance.

La haute surveillance intervient après la surveillance exercée par l'administration et le gouvernement et s'exerce habituellement dans une perspective générale. Le contrôle direct d'une unité administrative ou d'une affaire précise peut néanmoins se justifier lorsque le Grand Conseil a l'impression que l'autorité administrative hiérarchique ou le Conseil-exécutif n'exerce pas correctement sa fonction de surveillance ou pour d'autres raisons légitimes.

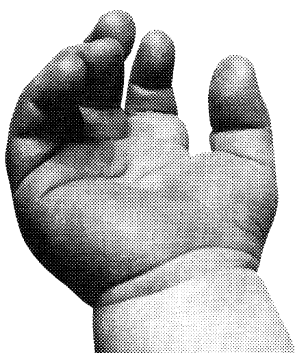
Sur la base de ces avis de droit, la Commission des finances a engagé des démarches concrètes pour renforcer la fonction de haute surveillance qu'elle exerce sur la Direction des finances. Elle a demandé à cette dernière de lui exposer comment elle-même exerce la surveillance sur l'Intendance des impôts et décidera, sur la base de ces informations, de la manière dont elle entend procéder ensuite.

Dossier fiscal du groupe Ammann rapide règlement des points soulevés

La Direction des finances s'est adressée à l'Administration fédérale des contributions en septembre dernier pour lui demander de participer à la résolution des points soulevés par le dossier fiscal du groupe Ammann et à son évaluation juridique. La Commission des finances ne participe pas à ces clarifications. Elle a cependant prié la Direction des finances de la tenir informée de leurs résultats. Ces clarifications sont en cours depuis plus de six mois maintenant.

L'avenir à pleines mains

pro juventute



Notre région au début du siècle passé



La Neuveville 1939 - Les Costumes Neuchâtelois. (Photo A. Acquadro - Coll. Ch. Ballif)



La Neuveville 1945 - Le Berna au port. (Photo A. Acquadro - Coll. Ch. Ballif)

Nouvelles de l'administration

Une formation en politique pour les femmes

Donnant suite aux formations proposées en 2013 et 2014, l'Antenne interjurassienne de l'égalité organise ce printemps une nouvelle formation axée sur la communication orale et destinée aux femmes intéressées à la politique.

L'Antenne interjurassienne de l'égalité propose de nouveaux modules de formation aux femmes du Jura bernois et de Bienne les mardis 26 mai, 2 juin et 9 juin 2015, au CIP, à Tramelan.

Durant ces trois soirées de formation « Femmes et politique. Voix libres pour la politique », les participantes sont invitées à améliorer leur expression orale, en travaillant de manière ciblée sur le contenu d'une intervention, sur les outils que sont la voix et le corps et sur le prononcé du message. Cette formation est assurée par une formatrice expérimentée dans le domaine.

Visant à encourager les femmes du Jura bernois et de Bienne à s'engager en politique et pour soutenir les élues dans leur mandat politique, cette formation s'adresse aux femmes actives dans une association ou travaillant à un poste clé de l'économie, mais aussi à celles engagées dans un parti politique ou élues à une fonction politique.

Cette formation destinée uniquement aux femmes a pour but de combler les écarts entre femmes et hommes dans les instances politiques. Car sur les 42 communes bernoises de langue française, on ne dénombre que 4 femmes élues à la mairie. Seules quatre femmes siègent au Conseil du Jura bernois qui compte 24 membres et quatre femmes francophones représentent le Jura bernois et Bienne-See-land au Grand Conseil sur les 16 membres qui forment la Députation. Une telle offre a été également proposée aux femmes de la partie alémanique du canton de Berne.

Recul saisonnier du chômage

Le nombre de chômeurs a diminué le mois dernier dans le canton de Berne pour s'établir à 14 185 personnes, soit 340 de moins qu'à la fin février. Le taux de chômage a reculé de 0,1 point pour s'établir à 2,6% (Suisse : -0,1 point à 3,4%). Cette baisse du chômage est essentiellement d'origine saisonnière.

Par rapport au mois de février, le chômage a légèrement reculé dans de nombreuses branches économiques le mois dernier dans le canton de Berne. C'est le secteur de la construction qui a enregistré la plus forte baisse, d'origine saisonnière. Pour les mêmes raisons, le chômage a aussi diminué dans les autres services économiques, en particulier la location de services et l'aménagement paysager. Il est resté globalement stable dans l'industrie, mais a progressé dans l'hôtellerie et la restauration à l'approche de la fin de la saison d'hiver.

En recul dans huit arrondissements administratifs, le chômage est en légère hausse dans les arrondissements de Frutigen – Bas-Simmental et du Haut-Simmental – Gessenay en raison de la baisse saisonnière de la fréquentation touristique. A la fin du mois dernier, le taux de chômage allait de 1,6% (Frutigen – Bas-Simmental) à 4,4 % (Bienne).

Le chômage des jeunes (15-24 ans) a diminué pour

s'établir à 1884 personnes, soit 119 de moins que le mois précédent.

En mars dernier, le canton de Berne comptait 384 personnes de plus au chômage que l'année dernière à la même époque.

Emanant essentiellement de l'industrie, 67 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 1265 personnes (contre 71 demandes pour 1085 personnes en février).

Départ du recteur de la HEP-BEJUNE

Le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE et le recteur de l'établissement, M. Richard-Emmanuel Eastes, ont décidé d'un commun accord de mettre un terme à leur collaboration pour la fin de l'année académique 2014-2015.

Après une année de collaboration, le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE et le recteur de l'établissement, M. Richard-Emmanuel Eastes, ont décidé d'un commun accord de mettre un terme au contrat qui les lie pour la fin de l'année académique.

Le Comité stratégique, composé des chef-fe-s de Département de l'éducation des Cantons de Berne, Neuchâtel et du Jura, doit constater que l'évolution stratégique attendue n'est pas encore réalisable.

L'ambition de positionner la HEP au-delà de l'horizon 2020 et de développer une vision prospective ne rencontre pas aujourd'hui les conditions propices à sa mise en œuvre. L'institution a besoin d'être davantage stabilisée dans son fonctionnement. Dès lors, l'action qu'il est nécessaire de mener aujourd'hui à la HEP-BEJUNE ne permet pas à M. Richard-Emmanuel Eastes de réaliser, à brève échéance, le projet qu'il envisageait de développer.

En poste depuis le 1^{er} août 2014, le recteur poursuivra son mandat jusqu'au 31 juillet 2015. Les semaines à venir seront consacrées à mettre en place un intérim et à préciser le profil du poste à mettre au concours.

Christian Leumann nommé recteur de l'Université de Berne

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a nommé le nouveau recteur de l'Université de Berne en la personne de Christian Leumann. M. Leumann, membre de la direction de l'Université depuis 2011 en qualité de vice-recteur chargé de la recherche, succèdera à ce poste à M. Martin Täuber, qui partira à la retraite à l'été 2017 au plus tard.

Agrandir l'image Le lien suivant ouvre une fenêtre indépendante qui offre un agrandissement de l'image.

Christian Leumann, nommé recteur de l'Université de Berne. (© Université de Berne/Manu Friedrich)

Le Conseil-exécutif a reconduit les membres de la direction de l'Université pour le mandat 2015 à 2019 en avril 2014. Cependant, comme M. Täuber, actuel recteur, prendra sa retraite fin juillet 2017 au plus tard, son poste devra être repourvu à cette date. Pour lui trouver un successeur, une procédure

de recrutement a été ouverte ces derniers mois par une commission de sélection, composée de représentants de la Direction de l'instruction publique et du sénat de l'Université de Berne et présidée par le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver. Le Conseil-exécutif vient d'avaliser le choix unanime de la commission en nommant le professeur Christian Leumann à la tête du rectorat de l'Université de Berne.

M. Leumann est professeur ordinaire de chimie bioorganique au Département de chimie et de biochimie de l'Université de Berne depuis 1993. De par son ancienneté de professeur et sa qualité de vice-recteur, il connaît bien l'Université de Berne et son environnement politique et est rompu aux cultures de ses diverses facultés et à ses procédures participatives. Il a également acquis une expérience de direction au sein de l'Université puisqu'il a dirigé le Département de chimie et de biochimie entre 2003 et 2006 et qu'il est vice-recteur depuis 2011. Travaillant depuis longtemps au sein du Fonds national suisse de la recherche scientifique – il a été membre du conseil de la recherche entre 2000 et 2009 et siège depuis 2011 au sein de son conseil de fondation et de son comité –, il a en outre une remarquable connaissance du paysage universitaire suisse.

La commission de sélection a particulièrement été séduite par la détermination de Christian Leumann à développer l'Université de Berne, son adhésion au mode de direction participatif de l'Université et sa volonté de forte intégration des facultés. Christian Leumann a en outre des capacités analytiques et une conception bien définie du positionnement de l'Université dans son environnement social et politique

Troisième rapport sur les relations extérieures du canton de Berne

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté son troisième rapport sur les relations extérieures à l'intention du Grand Conseil. Ce rapport montre que le gouvernement a renforcé la représentation de ses intérêts auprès de la Confédération et qu'il a optimisé l'alerte précoce au cours des quatre dernières années. Il a ainsi pu identifier et s'occuper de dossiers importants suffisamment tôt. Le canton de Berne a su jouer de son rôle particulier de centre politique et de passerelle entre les régions alémaniques et francophones du pays également dans les relations intercantionales, en contribuant à rassembler les intérêts des cantons et à les défendre auprès des autorités fédérales. Grâce aux activités de la Région capitale suisse, l'espace bernois a renforcé sa position de plateforme nationale d'infrastructures et de centre de formation pour le service public. Le Conseil-exécutif propose de rendre désormais compte chaque année, et non plus tous les quatre ans, des relations extérieures du canton ; le rapport annuel servira ainsi de base au dialogue politique avec la Commission permanente des institutions politiques et des relations extérieures. Cette décision gouvernementale est la traduction de l'élargissement des droits de participation du Grand Conseil, qui a été décidé l'an dernier à l'occasion de la révision totale de la loi sur le Grand Conseil.

